

S É N A T

AOÛT - SEPTEMBRE 1968

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Judi 19 septembre 1968. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Edgar Faure, Ministre de l'Education nationale, sur les problèmes de l'enseignement, et plus spécialement sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Avant d'aborder l'examen de ce projet de loi, le ministre a invité les membres de la commission à lui poser des questions. Celles-ci ont été les suivantes :

- sélection et entrée dans l'enseignement supérieur (M. Henriet) ;
- libertés politiques au sein de l'Université (M. Diligent) ;
- recherche scientifique (M. Vérillon) ;
- réforme des enseignements du premier et du second degré (M. Tinant) ;
- rôle des doyens dans les facultés (M. Portmann).

Pour la sélection, le ministre a estimé qu'il s'agissait là d'un faux problème ; la sélection est trop souvent liée à la volonté de faire répondre l'Université aux besoins professionnels. Le nombre d'étudiants, selon lui, n'est pas excessif, il faut accueillir dans l'Université toutes les personnes capables de faire des études.

En ce qui concerne la sélection et l'orientation avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, M. Edgar Faure a d'abord souligné l'importance que revêtent pour lui les écoles maternelles et la nécessité de faire assurer par l'Université la formation des instituteurs. Pour l'enseignement secondaire, le ministre a précisé les modalités du tronc commun qu'il préconise : suppression du latin en sixième. Jusqu'en première, les études communes devraient porter essentiellement sur les trois langages : le français, une autre langue vivante et les mathématiques. Il faut refuser la distinction entre le littéraire et le scientifique. M. Edgar Faure a indiqué aussi quel serait le baccalauréat de 1969 et quel était le sens de ses recherches pour le baccalauréat des années suivantes.

Dans l'enseignement supérieur, le premier cycle doit être un cycle pluridisciplinaire. Il faut renoncer au D. U. E. L. de caractère trop spécifique car l'Université ne doit pas seulement préparer à des emplois, elle doit assurer une formation.

Le ministre a ensuite exposé l'économie générale du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Ce projet, qui concerne également la recherche scientifique, ne modifie en rien le rôle et les attributions du Centre national de la recherche scientifique.

Après avoir indiqué quelles étaient les missions de l'Université, M. Edgar Faure a montré comment le projet de loi s'efforçait de mettre en pratique l'autonomie et la participation. Le ministre a décrit en détail ce que serait la nouvelle architecture de l'enseignement supérieur et ses modes de liaison avec les représentants des grands intérêts nationaux.

En ce qui concerne les enseignants, le ministre a indiqué sa volonté de supprimer le système des chaires attribuées personnellement et à vie à des professeurs, mais il a précisé à ce sujet qu'il n'en résulterait aucune modification quant au statut de ces personnels, aux droits et aux garanties dont ils bénéficient.

Au sujet de la liberté politique dans l'Université, M. Edgar Faure a rappelé avec force sa conviction que les étudiants devaient pouvoir s'informer et discuter des problèmes politiques.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par le président, MM. Caillavet, Portmann, Pelletier et Mont.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Vendredi 30 août 1968. — *Présidence de M. Pierre de Chevigny, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Michel Debré, Ministre des Affaires étrangères, sur la crise tchécoslovaque.

Le ministre a d'abord fait une analyse détaillée et objective des circonstances historiques qui ont précédé l'intervention armée du 21 août. Il a montré l'ampleur de l'événement et de ses conséquences. M. Debré a ensuite examiné les réactions suscitées dans le monde par l'agression soviétique et a rappelé la position française exprimée à plusieurs reprises déjà, et notamment à la suite du Conseil des ministres du 24 août : les événements de Prague constituent une atteinte aux droits et au destin d'une nation amie et sont de nature à contrarier la détente européenne qui, seule, peut assurer la paix ; cependant, ces dramatiques événements ne doivent pas aboutir à un retour en arrière ou à un renforcement d'un bloc opposé à un autre bloc, ce qui accentuerait les coupures et rendrait impossible tout règlement du problème européen au premier rang duquel vient le problème allemand. Le retrait des troupes soviétiques est une nécessité pour la reprise de la détente.

Le ministre a ensuite répondu à un certain nombre de questions posées notamment par le général Béthouart, MM. Poher, d'Argenlieu, Monteil, de Chevigny, Motais de Narbonne et Lhospied.

A M. Poher, il a précisé que la France souhaite toujours aboutir à une coopération politique avec nos partenaires du Marché commun ; à M. Lhospied, qui l'interrogeait sur le Biafra, M. Debré a souligné que la France faisait le maximum, sur le plan humanitaire, pour venir en aide à la population de ce pays.